



INFORUP

Semaine du 12 au 16 décembre 2016

ISSUE FAVORABLE AUX PRODUCTEURS DE BANANES DU TRILOGUE INTERINSTITUTIONNEL A LA VEILLE DE LA RATIFICATION EFFECTIVE PAR LE PARLEMENT EUROPEEN DE L'ACCORD UE/ EQUATEUR :

Dans le précédent InforUP, nous annonçons la tenue d'un trilogue entre le Parlement Européen, la Commission et le Conseil afin de trouver un compromis, dans le cadre de la ratification de l'accord commercial avec l'Equateur, sur la clause de sauvegarde et le mécanisme de stabilisation pour la banane. Il s'agissait d'obtenir des garanties suffisantes pour la prise en compte des intérêts des producteurs des RUP face à l'accession sur le marché européen à un tarif préférentiel du plus grand exportateur mondial de bananes, l'Equateur. Les accords commerciaux sont une question extrêmement sensible car les économies continentales y trouvent des avantages considérables qui, dans les préoccupations de ces trois institutions européennes, marginalisent l'intérêt porté aux inquiétudes des RUP. Un accord politique a été trouvé le 13 décembre à Strasbourg, qui couronne les démarches intensives menées sans relâche par Eurodom pour le compte de l'APEB (Association des producteurs européens de bananes), avec l'appui déterminant des eurodéputés. Il a donc fallu convaincre le Parlement, s'appuyer ensuite sur celui-ci pour parvenir à convaincre la Commission, puis sensibiliser la Présidence slovaque, les autorités françaises, espagnoles et portugaises. Au sein de ce trilogue, la Commissaire européenne Cécilia Malmstrom a représenté elle-même la Commission dans cette négociation, ce qui est très rare, en particulier s'agissant d'un dossier ultrapériphérique dans une négociation mettant notamment en jeu, ainsi que nous l'avons souligné, de puissants intérêts industriels européens. Toutes les demandes de l'APEB ont été acceptées, alors qu'elles avaient toutes été préalablement écartées par la Commission et le Conseil. En particulier, une déclaration de la Commission sera annexée à l'accord, indiquant qu'en cas de détérioration sérieuse de la situation des producteurs européens, elle examinera la situation avec les Etats membres et les producteurs et décidera si des mesures appropriées doivent être considérées. De plus, des réunions régulières auront lieu entre la Commission, les Etats membres et les producteurs. Un mécanisme d'alerte précoce de la Commission auprès des autres institutions sera institué, dès lors que les exportations excèdent 80% du seuil de déclenchement du mécanisme de stabilisation. Un rapport d'évaluation sur le mécanisme de stabilisation sera publié en 2019 avec la possibilité de prendre des mesures appropriées et

d'envisager la prolongation dudit mécanisme au-delà de 2020. Une étude d'impact portant sur l'effet des accords commerciaux sur les producteurs des RUP est également prévue. Ce basculement de la Commission – qui a entraîné l'alignement du Conseil – a été permis par la position du Parlement européen à l'écoute de la demande de l'APEB. Les eurodéputés Marielle de Sarnez et Gabriel Mato, rapporteurs et négociateurs du PE, Louis-Joseph Manscour, Maurice Ponga, Younous Omarjee, députés ultramarins, Franck Proust, chef de la délégation française du PPE, Tokia Saifi, coordinatrice PPE en commission Commerce international et Michel Dantin, se sont personnellement impliqués afin d'arriver à ce dénouement. Un nouveau trilogue aura lieu en janvier afin de finaliser les détails techniques, mais sans modifications sur le fond de l'accord. Fait institutionnel sans précédent, les deux principaux groupes politiques du Parlement européen (PPE et S&D) ont décidé de lier la ratification de l'accord UE/ Equateur à l'obtention d'un compromis favorable dans le trilogue. Au final, au vu de l'issue positive du trilogue, les eurodéputés réunis en session plénière ont donné leur aval, le 14 décembre, à l'adhésion de l'Équateur à l'accord de libre-échange multipartite entre l'UE, d'une part, la Colombie et le Pérou, d'autre part, ouvrant la voie à la mise en œuvre provisoire du protocole d'accord signé par les quatre parties le 11 novembre. Le vote a recueilli 544 voix pour, 114 contre et 44 abstentions. Au groupe PPE, le Français Franck Proust a salué cet accord, estimant qu'« *il aurait été politiquement inacceptable que le PE ratifie l'accord commercial UE/Équateur sans que les mécanismes de protection internes pour les producteurs européens soient opérationnels* ».

SUCRE – BRUXELLES A APPROUVÉ L'AIDE D'ETAT POUR LA FILIERE SUCRE DES RUP : Dans la perspective de la fin des quotas sucriers programmée au 1er octobre 2017, les autorités françaises ont consenti à une aide annuelle de 38 millions d'euros à la filière sucrière des DOM promise par le Président de la République lors de son voyage à la Réunion, en août 2014. Cette aide d'Etat vient d'être approuvée par la Commission (DG COMP) et ouvre donc la voie à sa mise en œuvre. C'était une dernière confirmation indispensable pour organiser le soutien de cette industrie qui fournit 40.000 emplois directs et indirects dans les DOM. Ramené à la population active de métropole et toutes choses égales par ailleurs, son poids Outre-mer est comparable à une industrie qui emploierait 4,5 millions de personnes.

ABANDON DE LA REVISION DU POSEI ET EVALUATION POSITIVE DE LA PERFORMANCE DU PROGRAMME PAR LA COMMISSION : Dans un rapport publié jeudi 15 décembre consacré à la mise en œuvre du régime de mesures spécifiques dans l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union (POSEI), la Commission européenne estime que la performance globale des programmes POSEI sur la période 2006-2014 « *semble être plutôt positive, surtout en ce qui concerne leur capacité à traiter les défis agricoles particuliers en lien avec les situations géographiques spécifiques des régions ultrapériphériques (RUP)* ». Elle en conclut donc que « *une modification du règlement de base (UE) n° 228/2013 n'est pas jugée nécessaire.* » Cette orientation est conforme aux interventions menées par Eurodom et aux propos recueillis auprès des fonctionnaires de la DG AGRI que nous vous avons communiqués, notamment à l'occasion de notre dernière Assemblée générale. D'après le rapport, les actions du POSEI ont permis de réduire la

différence de prix des produits soutenus dans les RUP par rapport à ceux du continent. « *Le programme POSEI apparaît essentiel au maintien des 'productions de diversification' traditionnelles dans ces régions et pour assurer un approvisionnement suffisant en produits agricoles* », peut-on lire dans le rapport. Le programme POSEI est jugé conforme aux nouveaux objectifs de la PAC (politique agricole commune), mais ne devrait pas être remplacé par les nouvelles règles de la PAC de 2013 (paiements directs), fait valoir la Commission. Elle admet que, sans le programme POSEI, le risque d'abandon des productions pourrait avoir une incidence négative sur l'emploi, les questions environnementales et/ou la dimension territoriale des RUP. Elle suggère, ainsi, de maintenir le règlement de base actuel. Le rapport indique cependant que la Commission procédera à une révision du règlement d'exécution du POSEI, avec pour objectif de préciser certaines modalités du règlement de base, afin notamment de modifier les règles en matière d'indicateurs de suivi du POSEI ainsi que les règles relatives à la rédaction des rapports de mise en œuvre du POSEI (RAE) rédigés annuellement par les Etats membres. En conclusion, l'objectif qui nous avait été fixé est donc atteint. Nous avons donc réussi à écarter le risque de révision jusqu'à 2020, échéance à laquelle toutes les politiques de l'Union européenne seront remises sur la table des négociations.

Le rapport est disponible au lien suivant : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=COM:2016:797:FIN&from=EN>

BLOCAGE SUR LE DOSSIER BIO ET REPORT DES NEGOCIATIONS AU PREMIER SEMESTRE 2017 : Les ministres de l'Agriculture des pays de l'UE ont pris acte, ce lundi 12 décembre à Bruxelles, du blocage actuel sur le dossier de l'agriculture biologique. Le commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan, a néanmoins estimé que le dossier de l'agriculture biologique n'était pas dans l'impasse et qu'il fallait continuer à travailler afin de parvenir à une solution, sous Présidence maltaise du Conseil au premier semestre 2017. « Je ne vais pas retirer la proposition et j'invite les institutions à faire preuve de souplesse », a-t-il déclaré. Certains pays, comme la France, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, ou Chypre, ont estimé qu'un accord était encore possible, à condition de travailler encore le texte de compromis. D'autres ont estimé qu'il fallait s'accorder un délai de réflexion, jusqu'au début de l'année 2017, pour évaluer la marche à suivre en vue de poursuivre les négociations. À l'opposé, le ministre autrichien, connu pour ses interventions musclées, a considéré que le dossier du bio était « mort ». La République tchèque a également souhaité que l'on arrête de s'entêter sur ce dossier négocié en vain depuis trois années. Cet échec, portant principalement sur les taux de résidus acceptables sur les productions bio importées des pays tiers permet également d'éviter un consensus entre Etats membres qui aurait eu pour effet de consolider la règle d'équivalence (reconnaissance par l'Europe des règles de production bio des pays tiers, moins strictes que les règles européennes) déjà mise en œuvre dans la réglementation actuelle. Le texte tel était présenté en trilogue proposait de maintenir pour a minima 5 ans les règles d'équivalence appliquées aux producteurs des pays tiers, avant d'appliquer les règles de conformité aux standards européens (ainsi que la possibilité d'obtenir des dérogations de deux ans renouvelables après cette période de 5 ans). Cette situation venait alors renforcer une situation de concurrence déloyale entre les productions européennes et les productions importées des pays tiers qui doivent répondre à des normes sociales et agricoles souvent

moins contraignantes. Eurodom continuera à suivre ces négociations qui reprendront dès janvier 2017 sous présidence maltaise.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 19 AU 23 DECEMBRE 2016

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	MINISTERES FRANÇAIS ET PARLEMENT
Lundi 19/12				
Mardi 20/12				
Mercredi 21/12				
Jeudi 22/12				
Vendredi 23/12				